



**Assemblée Générale  
de la Commission Locale d'Information Nucléaire  
auprès du CNPE du Blayais**

**Saint-Estephe, vendredi 13 mai 2016**

---

**Liste des présents**

---

**Collège des élus**

M Jean-Michel BELIS (Mairie de Fours)  
Mme Valérie DUCOUT (Mairie de Saint Ciers sur Gironde)  
Mme Pascale GOT (Député de la Gironde)  
M Xavier LORIAUD (Conseiller Départemental du canton de l'Estuaire)  
M Jean MINCOY (Mairie de Cissac Médoc)  
M Jacky QUESSON (Conseiller Départemental 17)  
M Alain RENARD (Président de la CLIN - Conseiller Départemental du canton de Nord Gironde)  
M Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)  
Mme Michelle SAINTOUT (Mairie de St Estèphe)

**Collège des associations de protection de l'environnement**

M Daniel DELESTRE (SEPANSO)  
Mme Sylvie HAMON (Nature Environnement 17)  
M Patrick MAUPIN (Greenpeace)

**Collège des organisations syndicales**

M John GAZZIERO (CGT)  
M Emmanuel MOULIN (FO)  
M Patrick VIEILLE (CFDT)

**Collège du monde économique et personnes qualifiées**

M Pierre BOUSSEAU (personne qualifiée)  
M Florian GUILLAUD (personne qualifiée)  
Mme Jacqueline RABIC (Syndicat des Pêcheurs – Professionnels de la Pêche)  
M Stéphane ROUDEAU (Centre d'Etude Nucléaire de Bordeaux Gradignan)  
M Jean-Louis VIVIERE (CIVB)

**Secrétariat de la CLIN – Département de la Gironde**

M Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CD33)

**Membres avec voix consultative**

M Paul BOUGON (Chef de la division de Bordeaux - ASN)  
Mme Corinne DÉRÉ (ASN)  
M Marc MAKHLOUF (Sous-préfet de Blaye)  
M Thomas MIMIAGUE (Service Départemental d'Incendies Secours)  
M José NOYA (CNPE du Blayais)  
M Mathieu PAROISSIEN (Préfecture 33 – SIDPC)  
M Pascal PEZZANI (Directeur du CNPE du Blayais)

**Invités**

M le collaborateur du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (Ministère de l'environnement et de l'énergie)  
M Segundo CIMBRON (Mairie de St Yzan de Médoc)  
M Philippe HELAINE (Association des Ecologistes pour le nucléaire)  
M Julien LESTAGE (Journal Sud-Ouest)  
M Fabrice PARVY (Nature Environnement 17)  
M Alain PEYS (Habitant de Cissac Médoc)

**Excusés**

M Bernard BASSE-CATHALINAT (personne qualifiée)  
M Dominique BUSSERAU (Député de la Charente Maritime)  
Mme Françoise CARTRON (Sénatrice de la Gironde)  
Mme Valérie COMMEN (Sous-préfète de Lesparre)  
M Bruno de GRISSAC (SMEGREG)  
Mme Françoise de ROFFIGNAC (Conseillère Départemental de Charente Maritime)  
M Jean-Marie FERON (CdC Centre Médoc)  
Mme Valérie LESCOUTRA (Mairie de Saint Estèphe)  
Mme Célia MONSEIGNE (Conseillère Départementale du Canton du Nord Gironde)  
Mme Nicole PIZZAMIGLIA (Chambre de Commerce et d'Industrie)  
M Philippe PLISSON (Député de la Gironde)  
M Philippe RENIER (Grand Port Maritime de Bordeaux)  
M Richard VERT (Mairie de Braud et St Louis)

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/ Bilan d'activité 2015 de la CLIN
- 2/ Information sur les groupes de travail en 2016
- 3/ Information sur le PPI et la campagne de distribution de comprimés d'iode
- 4/ Bilan d'activité 2015 du CNPE du Blayais, par EDF
- 5/ Bilan 2015 de la sûreté, de la radioprotection et de l'impact sur l'environnement, par l'ASN
- 6/ Information sur la sécurisation du CNPE du Blayais

Alain Renard, Président de la CLIN, ouvre la séance en remerciant le Sous-préfet de Blaye, le Directeur du CNPE, le chef de la division de Bordeaux de l'ASN, les membres de la CLIN ainsi que tous les participants.

### **1/ Bilan d'activité 2015 de la CLIN**

En 2015, Alain Renard a été nommé Président de la CLIN par le Président du Département de la Gironde. Une rencontre avec le chef de la division de Bordeaux de l'ASN, ainsi qu'une rencontre avec le directeur du CNPE, a permis de prendre la mesure des enjeux qui attendent la CLIN.

La première assemblée générale de l'année s'est déroulée à Braud et Saint Louis. Cette réunion, a été l'occasion de présenter le bilan d'activité 2014 de la CLIN, ainsi que le bilan d'activité du CNPE. L'ASN a présenté son bilan sur l'état de sûreté, la radioprotection et l'impact sur l'environnement du CNPE.

Une présentation sur l'avancée de la révision du PPI (plan particulier d'intervention) a été faite. A cette occasion, la CLIN a pu transmettre son avis sur le document.

La seconde assemblée générale de l'année s'est tenue à Bordeaux. Cette réunion, a été l'occasion de procéder à l'élection d'un nouveau bureau. Les représentants de la CLIN pour siéger au sein de l'ANCCLI (association nationale des comités et commissions locales d'information) ont été nommés à savoir : Alain Renard pour le collège Elus, Florion Guillaud pour le collège Experts, Emmanuel Moulin pour le collège Syndicats et Patrick Maupin pour le collège Associations.

L'événement radioprotection de niveau 2 sur l'échelle INES, du 21/08/2015 a été détaillé par EDF. Enfin, un point a été effectué sur les visites décennales des quatre réacteurs de la centrale.

Les assemblées générales de la CLIN sont annoncées dans la presse et ouvertes au public.

Le bureau s'est réuni à cinq reprises pour préparer les assemblées générales et organiser les travaux de la CLIN.

Les travaux 2015 de la CLIN :

- Début 2015, le Préfet sollicite la CLIN pour participer à la mise à jour du PPI. Un groupe de dix-sept personnes est constitué. Les échanges permettront de transmettre, au cours de l'année, deux contributions. De nombreuses remarques concernant la présentation du site et son environnement, les dispositions opérationnelles, la communication et la préparation à la phase post-accidentelle seront prises en compte dans la version définitive du PPI.

La CLIN est désormais identifiée comme observateur et conseil au sein du poste de commandement décisionnel (PCD) à la Préfecture, en cas d'activation du PPI.

- Après avoir examiné l'ensemble des événements significatifs de l'année 2014, six événements ont été choisis (5 sûreté et 1 radioprotection). A l'occasion d'une réunion, le déroulé de ces six événements a été présenté et les mesures de correction, expliquées dans le détail par EDF.

- Une démarche a été entamée pour pouvoir utiliser OPAL, outil de sensibilisation pour les acteurs locaux en cas d'accident nucléaire. La CLI de Marcoule-Gard, qui est la première à utiliser cet outil, a été rencontrée à Bagnols sur Cèze. Cette rencontre a permis de mettre en place une méthode pour que la CLIN puisse bénéficier d'OPAL.

Une recherche de stagiaire est en cours, et une convention avec IRSN va être signée au second semestre.

La réalisation de deux lettres d'information « CLIN Contact », ainsi que la mise à jour de la page de la CLIN sur gironde.fr/clin ont été l'objet de réunions de travail ainsi que de nombreux échanges.

Début 2016, le nombre d'abonnés à CLIN Contact était de 534. Le nombre de visites sur gironde.fr/clin était de 2 465.

### **2/ Information sur les groupes de travail en 2016**

Le groupe de travail sur le suivi des événements significatifs va examiner les événements de l'année 2015, soit 51 événements significatifs dont 32 sûreté, 2 générique, 2 environnement, 15 radioprotection.

Le groupe va se concerter pour choisir un maximum de 6 événements. Une réunion de présentation de ces événements devrait intervenir au second semestre.

Le groupe de travail sur le suivi technique a décidé de s'intéresser à la maîtrise du vieillissement. Cette thématique se justifie par l'annonce d'EDF d'exploiter la centrale jusqu'à 60 ans, alors que les réacteurs ont entre 33 et 35 ans d'exploitation et que 40 ans d'exploitation correspond à l'hypothèse initiale de fonctionnement au moment de la conception.

Une réunion d'information a été demandée à EDF. Celle-ci devrait intervenir au second semestre. A l'issue de cette information le groupe de travail devra déterminer s'il souhaite compléter son information ou s'il y a lieu de mener une expertise indépendante.

Deux lettres d'information « CLIN Contact » doivent voir le jour en 2016.

Un groupe de travail pour OPAL sera prochainement constitué. Il sera piloté par Alain Renard, Florion Guillaud et Jean-Paul Henrionnet. Le premier travail de ce GT sera de définir les objectifs spécifiques de la démarche dans les territoires. Une présentation de l'outil OPAL pourra être faite par l'IRSN à la fin du second semestre.

### **3/ Information sur le PPI et la campagne de distribution de comprimés d'iode**

Le PPI a été adopté par le Préfet le 27 janvier 2016. Le bureau de la CLIN s'est organisé pour assurer sa présence en cas d'activation. Suite à une ultime vérification, les communes de Saint Yzans de Médoc, d'Ordonnac, de Saint Genes de Blaye et de Cartelegue bénéficient d'une procédure afin d'intégrer le PPI.

Le 26 avril 2016, Ségolène Royal annonce l'extension prochaine des PPI à 20 km. Seront désormais concernés plus de 80 communes.

C'est la 5<sup>ème</sup> campagne de distribution de comprimés d'iode. Les boîtes arrivant à péremption vont pouvoir être changées. Il y a eu 3 réunions publiques d'information du 20 au 23 janvier organisées à l'initiative de la préfecture à Braud, Cissac et St Bonnet. Entre 100 et 150 personnes y ont assisté.

Au niveau national, 38 % des foyers et des établissements recevant du public ont retiré leurs comprimés d'iode.

Pour rappel, c'est le Préfet qui donne l'ordre de prise de comprimés d'iode.

*Echange avec les participants :*

Jacqueline RABIC demande à ce que les pêcheurs soient pris en compte dans la distribution des comprimés d'iode.

Alain Renard souhaite que les pêcheurs bénéficient d'une sensibilisation et accèdent aux comprimés d'iode.

Patrick Maupin souhaite connaître l'échéance que se fixe l'Etat pour faire un point sur cette campagne de distribution de comprimés d'iode. Est-ce que la décision d'aller au domicile des personnes qui n'auraient pas retiré leurs comprimés, pourrait être prise ?

Il est précisé que l'ASN, qui pilote cette campagne au niveau national, n'envisage pas une distribution avant la fin de l'année.

Concernant le PPI et son évolution à 20 km, Alain Renard rappelle qu'il s'agissait du souhait minimum de l'ensemble des autorités de sûreté nucléaire d'Europe. Cette évolution ne correspond pas au souhait exprimé par les CLI et l'ANCCLI de 80 km. La transcription de cette évolution dans les textes reste à faire.

Marc Makhlof précise qu'une procédure de révision a été engagée pour intégrer quatre nouvelles communes. Concernant l'extension du PPI à 20 km, les services du ministère travaillent pour aboutir à un texte avant la prochaine échéance électorale.

Alain Peyse s'inquiète de l'absence de sirènes dans certaines communes du PPI.

Alain Renard indique que la CLIN a interrogé l'Etat sur les outils de protection civil, dont les sirènes, afin de s'assurer qu'elles soient opérationnelles. Effectivement, des sirènes ne fonctionnent pas sur un certain nombre de communes. La CLIN considère que ce n'est pas aux communes d'assumer seules, le coût de cet outil indispensable.

Pascale Got confirme qu'elle a interrogé le gouvernement et le Préfet, sur la rénovation ou réinstallation des sirènes dans le cadre de l'alerte aux populations. A ce jour, elle n'a pas de réponse.

Segundo Cimbron rappelle que la commune de Saint Yzan de Médoc a déposé un recours à l'encontre du PPI, estimant qu'une partie du territoire communal fait partie du périmètre concerné. Il est surpris d'apprendre que le Préfet attend une réponse de la commune quant à son souhait d'intégrer le PPI. Par ailleurs, il indique qu'une procédure de fusion entre plusieurs communes est en cours, et que le nombre d'habitants à prendre en compte dans le PPI ne sera plus le même dès 2017.

Alain Renard considère que l'élargissement du périmètre, représente une prise en compte des élus et des populations face à ce risque.

### **4/ Bilan d'activité 2015 du CNPE du Blayais, par EDF**

2015, marque la fin du cycle des visites décennales. Les générateurs de vapeur ont également été changés sur les quatre tranches.

Concernant la sûreté, tous les objectifs ont été atteints. Les objectifs concernant l'environnement, sont bien en-deçà des normes à respecter. Les objectifs de rejets sont respectés, sauf en ce qui concerne les rejets de SF6 et de fluides frigorigènes (gaz à effet de serre).

Concernant les ressources humaines, la centrale a atteint un effectif de 1357 personnes et près de 700 prestataires permanents.

Des investissements de maintenance importants ont été engagés pour les visites décennales, 84 millions d'euros pour la tranche 3 et 47 millions d'euros pour la tranche 4.

Début 2016, il y a déjà eu, l'arrêt pour simple recharge de la tranche 2, avec 1800 activités de maintenance et la visite périodique de la tranche 1, avec 4000 activités de maintenance.

Dans le cadre des évaluations complémentaires de sûreté faisant suite à Fukushima, des travaux d'amélioration de la sûreté ont été engagés. A ce titre, l'installation de diesels d'ultime secours viennent renforcer la capacité en alimentation électrique, en cas de défaillance des deux alimentations externes et des deux alimentations internes déjà existantes.

Enfin, il y a la réalisation de la digue du poste Braud, afin de réduire les risques en cas d'événement climatique majeur. La fin des travaux est espérée pour fin 2017.

#### Echange avec les participants :

Daniel Delestre constate que pour garantir le bon fonctionnement de la centrale, il faut des investissements très lourds. Il s'interroge sur la viabilité du modèle économique de la centrale, alors que le coût de l'électricité baisse.

Pascal Pezzani rappel qu'une centrale nucléaire ne dégage pas un chiffre d'affaire. Il rappelle que le prix de l'électricité, n'est pas celui du marché. Aujourd'hui, le volume d'électricité nucléaire produit se fait à un prix qui défie toute concurrence. Les investissements de maintenance sont prévus dès le départ. Seuls les investissements post-Fukushima peuvent être considérés comme complémentaires.

Florion Guillaud rappelle que le Président d'EDF a changé les règles d'amortissement. Au lieu d'un amortissement sur une durée de 40 ans, celui-ci est envisagé sur une durée plus longue. On sait que la situation financière d'EDF est « problématique ». Les plans d'investissement à venir sont-ils chiffrés, et ont-ils ou vont-ils subir une variation ?

Pascal Pezzani précise que les plans d'investissement sont prévus pour améliorer la sûreté du réacteur.

#### **5/ Bilan 2015 de la sûreté, de la radioprotection et de l'impact sur l'environnement, par l'ASN**

L'ASN a réalisé 14 inspections programmées et 3 inspections inopinées. Lors des arrêts des réacteurs 1,2 et 4, huit jours de visite de chantier ont été réalisées.

Le CNPE a déclaré 48 événements significatifs : 31 sûretés, 15 radioprotections et 2 environnements. 4 événements sûreté ont été classés au niveau 1 de l'échelle INES, et 1 événement radioprotection a été classé au niveau 2.

Concernant l'exploitation, la maintenance et l'environnement, l'ASN considère que le site est perfectible sur une minorité de points, avec une évolution stable. Sur la thématique radioprotection, l'ASN considère que le site est perfectible sur une minorité de points, avec une tendance à la détérioration. Un certain nombre de défauts de culture en radioprotection ont été constatés.

A partir de 2016, le CNPE entame des cycles d'arrêts plus classiques. L'ASN travail sur la prise de position concernant la poursuite de fonctionnement des réacteurs, mais également sur la révision de l'autorisation de prélèvement d'eau et de rejets. Enfin, l'ASN suit le projet Everest, qui prévoit une entrée en zone contrôlée sans changement de tenue.

#### Echange avec les participants :

Daniel Delestre constate que l'ASN considère que les épreuves hydrauliques se sont bien déroulées. Il souhaite connaître les critères d'acceptation en particulier sur la cuve du réacteur.

Il souhaite avoir plus d'informations quant au constat de défaut de génie civil. Enfin, il a entendu le Président de l'ASN se plaindre du manque de moyens. L'ASN peut-elle nous dire si elle est en mesure d'accomplir correctement sa mission ?

Paul Bougon précise que pour l'épreuve hydraulique, il s'agit d'augmenter la pression dans le circuit primaire à 206 bars, soit 20 % au-dessus de la pression de service de l'équipement. Pendant ce temps les inspecteurs de l'ASN font le tour des tuyauteries. Les critères de réussite de l'épreuve sont le maintien de la pression à 206 bars pendant la durée de l'inspection, et l'absence de déformations visibles des circuits. La visite de la cuve est effectuée une machine d'inspection de service (MIS), qui pratique un ensemble d'examen non destructif. C'est sur la base de l'ensemble des résultats (épreuve hydraulique et cuve) que le circuit peut être requalifié pour 10 ans.

Concernant les défauts de génie civil, ils peuvent être de diverses natures. Ce qui est important, ce sont les conséquences de ces défauts. Tous les 10 ans, une épreuve enceinte est réalisée. La pression à l'intérieur du bâtiment réacteur monte à 4 bars. Le taux de fuite est calculé sur une période de 24 h. Il y a un critère à respecter quant à ce taux de fuite pour valider l'épreuve.

Concernant le manque de moyen, il rappelle que ce qui est pointé par le Président de l'ASN, ce sont les manques de moyens dans l'avenir, notamment pour continuer à effectuer le contrôle des réacteurs qui vieillissent et qui induisent des contrôles supplémentaires. Il s'agit également de moyens pour le contrôle de la réalisation des dispositions post-Fukushima, ainsi que pour le suivi de nouvelles installations. Il s'agit donc d'un manque de moyens dans un futur très proche. Actuellement, ce n'est pas le cas.

Patrick Maupin rappelle que dans la loi de finance 2015, un rapport sur le financement de l'ASN devait être présenté aux parlementaires en octobre 2015. Aujourd'hui, il n'y a toujours pas de rapport.

Un participant souhaite savoir à quel moment de la conception d'éléments l'ASN intervient, par exemple dans le cas du couvercle de l'EPR de Flamanville.

Paul Bougon rappelle que les fabricants d'équipements sous pressions destinés au nucléaire, ont un certain nombre d'obligations fixées par la réglementation. L'ASN procède à des inspections pour vérifier le respect de ces obligations.

Alain Renard propose que la demande concernant le niveau de carbone présent dans le couvercle de l'EPR de Flamanville soit adressée à l'ASN national. Il informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé à l'ASN pour savoir si la centrale du Blayais est concernée par des équipements dont les garanties n'auraient pas totalement respectées.

#### **6/ Information sur la sécurisation du CNPE du Blayais**

Pascal Pezzani présente la sécurité du site. Il rappelle que dès l'origine, il y a une protection qui a été mise en place sur le CNPE contre les risques externes liés à l'activité humaine. Des équipes dédiées sont présentes en permanence sur le site. Il s'agit d'équipes de la centrale et de la gendarmerie. Les centrales sont considérées comme zones nucléaires à accès réglementé.

Il y a trois niveaux de protection : zone verte, zone orange et zone rouge. En-dehors de la zone verte, on est sur la propriété du CNPE, comme les parkings, et tout le monde a le droit d'y aller. La zone verte et la zone orange ne concernent pas la partie des réacteurs. La protection se renforce en se rapprochant de la zone rouge.

Le collaborateur du haut fonctionnaire de défense et de sécurité, du ministère de l'énergie présente la prise en compte de la sécurité des sites nucléaires au niveau national.

Il rappelle que concernant la sécurité, tout ne peut pas être dit. Première réflexion : s'il y a un problème de sécurité, c'est qu'il y a une menace associée. La menace est prise en compte à travers une directive nationale de sécurité de 2006. Il s'agit d'un référentiel de menaces, qui sert pour toutes les activités d'importance vitale pour l'Etat. Ces activités sont définies par l'Etat, sur deux critères : la sensibilité de l'activité, pour l'Etat et la continuité des services de l'Etat, et le risque environnemental ou sanitaire engendré en cas de neutralisation d'une de ces activités. Un dispositif d'importance vital est mis en place.

Lorsqu'une menace se focalise sur un site, elle devient un risque.

Les acteurs de la sécurité nucléaire sont en plus des opérateurs, le ministère de l'intérieur, le secrétariat général pour la défense et la sécurité national (SGDSN) qui coordonne l'ensemble des actions de défense et de sécurité, le ministère de l'énergie auquel est rattaché le haut fonctionnaire de défense et de sécurité, ainsi que l'ASN et l'IRSN en appui technique.

La sécurité engage des responsabilités de l'Etat et de l'opérateur.

La protection physique d'un site nucléaire est de la responsabilité de l'opérateur. Il est pris en compte dans un corpus juridique (L1333 - Protection et Contrôle des Matières Nucléaires dans les Installations et les Transports - PCMNIT). Il engage, sous l'autorité de la ministre de l'énergie, la réglementation, le contrôle et l'autorisation des opérateurs nucléaires.

En amont et en aval de la responsabilité des opérateurs, il y a une responsabilité de l'Etat. Il s'agit, en amont, de l'anticipation, et le renseignement, et en aval, de la gestion de crise. Pour EDF, c'est la gendarmerie avec des unités dédiées sur site.

Une crise de sûreté, c'est une défaillance qui va entraîner le déclenchement de procédures (PUI, PPI). Pour une centrale, il n'existe pas d'accident à cinétique extrêmement rapide de l'ordre de moins de 20 minutes.

Pour une crise de sécurité, tant qu'elle n'est pas maîtrisée, elle continue à être une nuisance potentielle. Il est nécessaire d'agir de manière rapide et ciblée. D'où la capacité de neutralisation au sein même des centrales. Le risque d'intrusion est pris en compte, ainsi que la possibilité d'acte de malveillance.

De part la réglementation, l'opérateur a une obligation de moyens sur certains dispositifs, et une obligation de résultats en faisant une démonstration de la sécurité à travers son organisation et ses matériels.

Le département de la sécurité nucléaire du ministère de l'énergie effectue un certain nombre de contrôles qui ont trois objectifs : donner au ministre un état des lieux de la sécurité des installations ; vérifier la conformité de la démonstration de sécurité ; identifier les faiblesses ou les bonnes pratiques.

L'enjeu majeur, c'est le développement de la culture de sécurité. La culture de sécurité, c'est un management de sécurité, une politique d'exercice et un contrôle interne.

Alain Renard remercie les intervenants et rappelle qu'il y avait une forte demande d'information en ce qui concerne la sécurité. Il était important de rappeler que l'Etat est présent pour garantir la sécurité.

Alain Renard remercie, madame le Maire pour son accueil, ainsi que l'ensemble des participants pour leur contribution et clôt l'assemblée générale.